France, pour y représenter le Dominion. La légation canadienne à Paris est située à 1, rue François 1er.

Le gouvernement français a nommé M. Georges Jean Knight comme son premier Ministre au Canada, et M. Charles-Arsène Henry fut nommé à sa place au Canada le 12 mars 1931. En septembre 1934, celui-ci eut pour successeur M. R. Brugère.

Légation canadienne à Tokio.—En 1928 le Canada et le Japon convinrent d'échanger des ministres et l'hon. H. M. Marler a été nommé en 1929 comme Envoyé extraordinaire de Sa Majesté et Ministre plénipotentiaire au Japon pour représenter le Dominion du Canada. La légation canadienne est à 16, Omote-Cho, Sanchome, Akasaka-Ku, Tokyo.

Le gouvernement du Japon a nommé M. Iyemasa Tokugawa comme son premier Ministre au Canada en 1929. M. Tokugawa a présenté ses lettres de rappel à la fin de 1934. A l'heure actuelle, (1er mars 1935) son successeur n'a pas encore été nommé.

Conseiller canadien de la Société des Nations.—Le précédent créé de nommer des représentants permanents à Genève auprès de la Société des Nations a été vu d'un bon œil par les nations se trouvant à une certaine distance de Genève. On a trouvé que si les pays voisins du siège de la Société pouvaient sans difficulté et au minimum de frais inclure dans le personnel de leurs délégations aux Assemblées et au Conseil divers représentants et assistants, les pays éloignés devaient, au contraire, faire de fortes dépenses. Les devoirs du Canada comme membre de l'Assemblée, membre de la Conférence Internationale du Travail et un des pays représentés dans le bureau des Gouverneurs de l'Office International du Travail, souffraient beaucoup de ce désavantage. C'est pourquoi l'Ordre en Conseil 2174 du 17 décembre 1924 créait la position de conseiller canadien auprès de la Société des Nations, et le 1er janvier 1925, le Dr W. A. Riddell était nommé à ce poste.

Les devoirs du conseiller canadien sont d'établir et maintenir des relations aussi étroites que possible avec les Secrétariats de la Société des Nations et de l'Office International du Travail et de communiquer avec le gouvernement du Canada sur toutes les questions pouvant l'intéresser, et agir comme aviseur du Gouvernement du Canada et des déléguées du Gouvernement canadien aux conférences des organisations ci-dessus nommées.

Le bureau du conseiller canadien est situé à 41, Quai Wilson, Genève.

PARTIE V.—LE CANADA ET LA SOCIETE DES NATIONS.*

La Société des Nations est une association d'Etats pleinement autonomes dont les relations sont gouvernées par le Covenant. La Société des Nations fonctionne par l'intermédiaire d'une assemblée et d'un conseil composés de représentants des gouvernements en faisant partie. Soixante Etats sont actuellement membres de la Société des Nations comparativement à quarante-deux lors de la première assemblée en 1920. Le Canada, comme signataire des traités de paix, est un membre fondateur de la Société des Nations.

La Société des Nations a deux buts: (1) préserver la paix et trouver un règlement des conflits internationaux; et (2) organiser sur la plus grande échelle la coopération entre peuples, en vue d'obtenir le bien-être matériel et moral de l'humanité.

^{*}Par N. A. Robertson, ministère des Affaires Extérieures. Dans l'Annuaire du Canada de 1931, pp. 118-125, a paru un article plus complet du même auteur sur le Canada et la Société des Nations, traitant du budget de la Société, ses mandats, les minorités, l'organisation économique et financière, l'organisation pour les communications et le transit, l'organisation sanitaire et sociale et le travail social et humanitaire de la Société ainsi que des autres sujets traités ici. L'agence de la Société des Nations au Canada est à 124 rue Wellington, Ottawa.